

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 17 FEVRIER 2014
DELIBERATION N°2014-5

OBJET : Plan de formation pour l'année 2014 et attribution de formation professionnelle.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

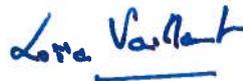
D'APPROUVER à l'unanimité le plan de formation pour l'année 2014

et

D'ATTRIBUER à l'unanimité deux congés de formation professionnelle pour l'année 2014.

Fait à Tours, le 18 février 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT